



**SDIS
TARN**
Sapeurs-Pompiers

Envoyé en préfecture le 18/01/2016
Reçu en préfecture le 18/01/2016
Affiché le **SLC**
ID : 081-288100019-20160118-2016_92SL-AI

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant avancement de grade en
qualité de sapeur-pompier
volontaire du caporal Olivier
BASCOUL du CIS MURAT

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU les propositions du chef de groupement territorial et du chef de
centre,

VU l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers
volontaires en date du 23 novembre 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de MURAT,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le caporal Olivier BASCOUL, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de MURAT, est nommé au grade de sergent à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 18/01/2016



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOÎT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.